



COMMUNE de LOUVIGNY

2 rue du Pré Joli
57420 LOUVIGNY

Arrêté de Madame le Maire

Madame Brigitte TORLOTING,

Maire de la commune de LOUVIGNY,

Présidente de la Communauté de Communes du Sud Messin,

Vice-Présidente au Transfrontalier, à l'Europe et à l'International de la Région Grand Est,

Vu le Code de la route, notamment l'article R.225,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-3,

Vu le Code de la voirie communale,

Considérant l'organisation de la Chasse aux Œufs de Pâques le samedi 16 avril 2024, rue du Pré Joli,

Considérant que le bon déroulement de la manifestation commande la réglementation de la circulation en agglomération sur les voies communales suivantes :

- ***Rue de Lorraine (à hauteur de la rue du Marronnier jusqu'à l'intersection de la rue du Vieux Château)***
- ***Rue du Pré Joli /Rue des Eglantiers***

Arrête :

Article 1 :

La circulation sera interdite le **samedi 16 mars 2023** de **10 à 12 heures** sur les voies communales suivantes :

- ***Rue de Lorraine (à hauteur de la rue du Marronnier jusqu'à l'intersection de la rue du Vieux Château)***
- ***Rue du Pré Joli /Rue des Eglantiers***

Le stationnement sera également interdit sur les voies susvisées ci-dessus, à l'exception des riverains.

Tél.03 87 69 70 72 – Fax 03 87 69 72 04

E-mail : mairie@louvigny57.fr

Facebook: www.facebook.com/mairiedelouvigny

Site internet : www.mairie-louvigny57.fr

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Ampliation adressée à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Verny,
- ✓ Monsieur le Directeur du SDIS de la Moselle,
- ✓ Madame Agnès DESHAYES, adjointe au maire.

Fait à LOUVIGNY le 28/02/2024
Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire :

Brigitte TORLOTING



